



BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL



Comptes-rendus du Conseil Municipal

Séance du 30 mai 2008

Vote des taux d'imposition :

Le Conseil décide d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2008, à savoir :

Taxe d'habitation :	8,30 %	(Moyenne départementale 2007 : 14,65 %)
Taxe sur le Foncier bâti :	18,65 %	(Moyenne départementale 2007 : 23,21 %)
Taxe sur le Foncier non bâti :	62,55 %	(Moyenne départementale 2007 : 82,86 %)
Taxe Professionnelle :	16,40 %	(Moyenne départementale 2007 : 15,80 %)

Rénovation du Monument aux Morts :

Réfection des plaques gravées aux noms des Morts pour la France de la Commune, nettoyage et fleurissement du monument :

- Budget : environ 3 000 €
- Subvention obtenue auprès du Ministère de la Défense : 1 000 €

Délégations données au Maire :

Pour faciliter la gestion courante et pour entériner une pratique ancienne, des délégations écrites ont été données au Maire.

Aménagement foncier de la forêt sectionnale :

La Commune possède 3 parcelles pour une contenance totale de 9 ha 27 a. Le Conseil a donné son accord pour réaliser, si nous y donnons suite après visite sur le terrain, des travaux pour un montant de 2 649 €, réalisés sous contrôle de l'O.N.F., permettant de faciliter des coupes à partir de 2010-2011.

Création d'une régie d'avances :

Cette régie limitée à 200 € et gérée par la secrétaire de mairie permettra l'achat de timbres, d'alimentation ou de boissons suivant les besoins.

Séance du 19 septembre 2008

Délibération portant modification de l'article 7 des statuts de la Communauté de Communes du Cézallier :

Cette modification a pour objet de transférer à la Communauté de Communes la compétence portant sur la maison pluridisciplinaire de santé à Condat. (Ce dossier, qui fera l'objet d'un vote à la Communauté de Communes le 15 octobre 2009, avance bien).

Délibération portant sur la fixation de la redevance d'assainissement pour 2009 :

Cette redevance qui, par omission, n'avait pas été actualisée en 2007 est ainsi portée à :

de 0 à 10 m ³ :	0,99 € le m ³
de 10 à 20 m ³ :	0,77 € le m ³
de 20 à 30 m ³ :	0,52 € le m ³
au-dessus de 30 m ³ :	0,2725 € le m ³

N.B. : Cette taxe qui permet de collecter environ 2 600 € est loin de couvrir les coûts d'entretien de notre station d'épuration.

Délibération portant sur la dissolution du Syndicat des Deux Rhues et de la Santoire, adhésion au Syndicat Départemental et acceptation des modifications statutaires :

Cette structure qui devient le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal, se regroupe et continue à gérer les travaux d'électrification des collectivités.

Nous conservons deux délégués : MM. Christian FUSTIER et Laurent CONQUET.

Un point a été fait sur le fonctionnement du RPI Lugarde-Marchastel :

Les effectifs : - à Lugarde : 18 (19 au printemps)
- à Marchastel : 12

Nous avons malheureusement enregistré 4 défections sur la Commune de Saint-Amandin.

Fixation de tarif des loyers conventionnés :

La hausse réglementaire était de 1,36 % ; celle-ci est répercutée intégralement.

Travaux réseau eaux pluviales et voiries aménagement RD 62 et 47 en traverse du bourg et voie communale de la gare :

Cela concerne l'ensemble du secteur du pont SNCF jusqu'à chez GIBERT d'un côté et jusqu'à la station d'épuration et la montée de la gare.

Nous avons sollicité, outre le FEC (subvention du Conseil Général), obtenu à hauteur de 18 726 € :

- le Sénateur-Maire de Saint-Flour sur sa réserve parlementaire
- le Secrétaire d'Etat Alain Marleix
- la Préfecture pour une enveloppe DGE 2009

Ce projet a été arrêté financièrement le mardi 7 octobre avec ensuite une sollicitation du Conseil Général pour la réfection des RD 62 et 47 et un appel d'offres des entreprises pour l'ensemble de ces travaux.

Compte tenu des délais, le début des travaux est prévu au cours du 2^{ème} semestre 2009.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal a prévu une manifestation lors de l'anniversaire du 11 Novembre 1918 dont nous marquerons la 90^{ème} célébration.

A cette occasion, un dépôt de gerbe au Monument aux Morts rénové sera suivi d'un apéritif à la salle polyvalente au cours duquel nous remettrons les prix du Concours de Fleurissement.

Venez nombreux, tous les habitants de la Commune seront les bienvenus.

TRAVAUX REALISES OU EN COURS

Outre les reprises de voiries habituelles et quelques bouchages de trous sur des voies secondaires :

- amélioration de l'accès à la salle polyvalente sur les voies SNCF
- remise en état de la bascule
- remise en état de la pompe de relevage et, en cours, des installations de la station d'épuration
- installations électriques du local des chasseurs et bâtiment du stade

- remise en service des wc du stade
- réfection de l'électricité du 1^{er} étage de la salle polyvalente
- devis en cours pour terminer les travaux concernant les huisseries du bâtiment du stade
- fin des travaux d'électrification (lampadaires) d'ici à fin octobre
- visite sur site avec l'ONF pour optimiser l'exploitation de la forêt communale.

Nous profitons de ce Bulletin Municipal pour remercier le Comité des Fêtes pour l'organisation de notre Fête Communale et du brillant succès de l'édition 2008 de la Brocante de Lugarde qui a bénéficié en outre d'un temps idéal.

Nous espérons que les diverses associations de la Commune seront prêtes à participer aussi au bon fonctionnement du Comité des Fêtes qui manque cruellement de bras... Merci aux bonnes volontés.

Bien entendu, le Maire, ses adjoints et l'ensemble du Conseil Municipal restent à votre écoute.

N'hésitez pas à nous faire part de vos idées et des besoins pour la collectivité.

Nous ferons au mieux avec les moyens financiers dont nous disposons pour apporter une solution à vos demandes.

A bientôt pour le n° 3 de ce Bulletin Municipal en fin d'année 2008.

Octobre 2008